

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Jeudi (matin) 17 mars 2016

Direction de l'instruction publique

29 2016.RRGR.29 Demande de crédit

Office de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle ; groupe de produits Ecoles moyennes et formation professionnelle ; particularité : cotisations d'assurances sociales RIH. Crédit supplémentaire 2015

Annexe 09, ACE 22/2016

Le président. Das Geschäft wurde von der Finanzkommission vor beraten. Es ist hier höchstens eine reduzierte Debatte vorgesehen.

Roberto Bernasconi, Malleray (PS), rapporteur de la CFin. En préambule à cette demande de crédit, je vais rapidement vous expliquer comment un enseignant peut faire des heures supplémentaires, qui sont ici appelées RIH, Relevé individuel des heures de travail, en allemand, Individuelle Pensendbuchhaltung. C'est un carnet du lait où l'on inscrit ces fameuses heures supplémentaires. À partir de 50 ans, les enseignants peuvent bénéficier d'heures d'allègement, ce qui se traduit par un certain pourcentage. Il peut donc arriver, selon les circonstances, que pour des raisons pratiques, par exemple quand personne ne peut enseigner cette leçon, que l'enseignant en question donne la ou les leçons, mais il n'est pas rétribué pour ce travail. Ces leçons sont donc inscrites dans le RIH. Ces leçons RIH pourront par la suite être prises en congés et les remplaçants seraient payés par ce biais. Les provisions ont été constituées pour ces RIH, mais lors du Contrôle des finances 2014, il a été constaté que ces provisions ne contenaient pas la part des charges sociales. Il s'agit donc ici de voter un crédit supplémentaire pour l'exercice 2015 et ce crédit a déjà été comptabilisé dans les comptes 2015 qui vous seront présentés au mois de juin. Il est à noter que cette erreur ne concerne pas tous les degrés de l'enseignement, mais seulement le secondaire II et la formation professionnelle. Le montant du crédit est important, mais il est calculé sur la base d'un montant total inscrit au budget, c'est-à-dire 20,4 pour cent des 488 millions, ce qui aboutit au montant du crédit supplémentaire de 10,5 millions. Il s'agira de compenser ce montant supplémentaire au moins partiellement à l'interne de la Direction. Le reste du crédit supplémentaire se répercute totalement sur la comptabilité. La Commission des finances a pris toutes les dispositions auprès de la Direction de l'instruction publique pour que ce genre d'erreur ne se reproduise plus dans le futur et ne peut que vous proposer d'accepter ce crédit. À noter qu'il a été accepté à l'unanimité par la Commission des finances.

Le vice-président Carlos Reinhard prend la direction des délibérations.

Carlos Reinhard, Thoune (PLR), vice-président. Wer das Kreditgeschäft annehmen will, stimmt ja, wer das ablehnt, stimmt nein. –

Vote

Décision du Grand Conseil:
Adoption

Oui

111

Non	0
Abstentions	0

Carlos Reinhard, Thoune (PLR), vice-président. Sie haben das Kreditgeschäft einstimmig gutgeheissen.